

# Règlement du concours photo de l'ACL



- **Organisation et dates du concours**

L'Aquarium Club de Lausanne organise un concours photographique libre et gratuit, destiné aux membres du club, qui débutera dès le 01.04.2020.

- **Thème**

Les photographies proposées doivent avoir un lien avec l'aquariophilie. Les photos doivent présenter un(e) / des poissons, plantes, coraux, invertébrés... d'eau douce ou d'eau salée. Pour cette édition on ne veut pas de photos de l'aquarium entier.

- **Objectif**

L'objectif du concours est de sélectionner les photographies qui pourraient être utilisées pour la création de l'affiche de la prochaine bourse ou pour toute publication papier ou internet, sur FB ou sur le site de l'ACL, pour annoncer une manifestation par exemple.

- **Modalités**

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les membres de l'ACL. Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image. Les photographies devront être envoyées en format numérique «JPG, PNG ou TIFF » en haute résolution à l'adresse suivante : [aquariumclublausanne@gmail.com](mailto:aquariumclublausanne@gmail.com)

Leur nombre est limité à 5 par personne.

- **Sélection**

Toutes les photos reçues seront présentées aux membres du club lors d'une séance en fin 2020, au cours de laquelle les participants pourront voter pour choisir les 3 plus belles. Aucune représentation par un tiers ne sera prise en compte. Le choix des photos pour les affiches ou publications sera du ressort des membres du comité.

- **Prix**

Les auteurs des 3 meilleures photographies retenues pour la communication recevront un prix. Ils se verront offrir un bon de 50.- chez Qualipet pour le premier et de 20.- pour les photos classées en 2è et 3è position.

- **Droits et utilisation des photographies**

Toutes les photographies proposées sont susceptibles d'être utilisées par l'ACL à des fins de promotion /communication, que ce soit pour la création d'une affiche ou pour une présentation sur le site de l'ACL. De telles utilisations ne donnent pas droit à un quelconque dédommagement. Chaque participant déclare être l'auteur de la photographie soumise. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion. En envoyant sa photographie, il cède tous les droits relatifs à cette dernière à l'ACL.

- **Responsabilités et obligations**

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours, qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature. En cas de force majeure, l'ACL se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications. La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.